

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04899

Numéro SIREN : 843 835 208

Nom ou dénomination : CATALANS DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2022 sous le numéro de dépôt 29756

CATALANS DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 406 av du 7^{ème} Régiment des Tirailleurs Algériens 13190 ALLAUCH
RCS MARSEILLE 843 835 208

**DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2022**

L'an 2022,
Le 9 décembre,
A 10h,

Les associés de la société CATALANS DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, divisé en 10.000 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Actionnaires	Nombre d'Actions en PP	Pourcentage de droit
La société FKC INVEST	2.800 actions	28 %
La société FBC INVEST	1.050 actions	10,5 %
La société PARCK HOLDING	560 actions	5,6 %
La société CFB HOLDING	560 actions	5,6 %
La société AS INVEST	1.610 actions	16,1 %
La société YALS	420 actions	4,2 %
La société MARCADIS	3.000 actions	30 %
Total composant le capital social	10.000 actions	100 %

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par la société PARCK HOLDING représentée par Monsieur Kamel CHEHBOUB, actionnaire présente et acceptante, elle-même présidente de la Société.

Le Président met à la disposition des associés :

- Lettre de convocation des associés,
- Le texte des projets de résolution,
- Rapport du Président,

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- La démission de la société PARCK HOLDING de son mandat de Président de la Société
- La démission de la société CFB HOLDING de son mandat de Directeur Général de la Société,
- La nomination de la société MARCADIS en qualité de nouveau Président de la Société,
- La distribution de sommes figurant au poste « Autres réserves »,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Puis, il donne lecture du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission :

- de la société PARCK HOLDING, représentée par Monsieur Kamel CHEHBOUB de son mandat de président de la société,
- de la société CFB HOLDING, représentée par Monsieur Bouzid CHEHBOUB de son mandat de Directeur Général de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide de nommer en qualité de Président de la Société, et ce à compter de ce jour :

La société MARCADIS

SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est 294 chemin des Terriers 83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINT-BAUME, immatriculée au R.C.S. de DRAGUIGNAN sous le n°882 379 829, représentée par son président en exercice Monsieur Frédéric BILLIAU

Pour une durée indéterminée et sans limitation de ses pouvoirs, sauf dispositions légales ou statutaires.

La société MARCADIS, représentée par son président Monsieur Frédéric BILLIAU, accepte es fonctions et déclare qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne lui interdit d'exercer les fonctions de Président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution des sommes figurant au poste « Autres réserves » pour un montant s'élevant à 324.375 €.

Compte tenu de cette distribution, le poste « Autres réserves » s'élève désormais à la somme de 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

19 14 B CB JS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé la présente décision qui a été signée après lecture par le gérant et les associés.

La société FKC INVEST
Monsieur Kamel CHEHBOUB

La société FBC INVEST
Monsieur Bouzid CHEHBOUB

La société PARCK HOLDING
Monsieur Kamel CHEHBOUB

La société CFB HOLDING
Monsieur Bouzid CHEHBOUB

La société AS INVEST
Madame Anne CHAMPENOIS épouse SANNINO

La société YALS
Monsieur Thierry SOLAL

La société MARCADIS
Monsieur Frédéric BILLIAU